

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Affaire suivie par Christophe DE FREITAS

Courriel : ce.sdjes91@ac-versailles.fr

Evry-Courcouronnes, le 22 mars 2022

L'inspecteur académique – directeur académique
des services de l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les maires de l'Essonne

Objet : Appel à candidature « colos apprenantes » 2022

Pièces jointes :

- Annexe 1 – Cahier des charges « colos apprenantes »
- Annexe 2 – Appel à candidature des collectivités territoriales

Le dispositif « colos apprenantes » mis en œuvre en 2020 et 2021, est reconduit en 2022. Les retours d'expérience des différents acteurs et le processus d'évaluation confortent l'intérêt de ce dispositif. En 2021, 96 séjours ont permis de faire partir 1 879 enfants et jeunes essonnais, dont 1 215 étaient issus des QPV.

Ces séjours sont destinés aux enfants et jeunes domiciliés dans les QPV, des ZRR ou relevant de l'ASE ou dont le quotient familial est compris entre 0 et 1200 (barème CAF). Ils visent à renforcer leurs apprentissages tout en découvrant des activités et des loisirs variés. Le projet de ces séjours prévoit des séances de renforcement des apprentissages artistiques, culturels, sportifs, scientifiques ou en langues étrangères, selon la dominante que vous choisirez.

L'aide de l'Etat est allouée aux collectivités territoriales (400 € par séjour et par jeune) et aux associations (500 euros) dès lors que les séjours sont déclarés auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), d'une durée minimale de 4 nuits et que la tarification appliquée aux familles tend vers la gratuité.

Le SDJES de l'Essonne sera chargé de labelliser vos projets, à travers le formulaire compris dans l'annexe 1, transmis via la plateforme numérique dédiée (open agenda). Il reste dès à présent à votre disposition pour accompagner vos services dans la mise en œuvre de vos projets estivaux.

*L'inspecteur d'académie – directeur académique des
services de l'éducation nationale de l'Essonne*

Jérôme BOURNE-BRANCHU

Copies :

- Union des maires de l'Essonne